



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2024

à 18 heures 30.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Adopté en séance du 11/09/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15
Nombre de membres présents		14 jusqu'à 19h36 et ensuite 13

L'an deux mil vingt-quatre et le **12 juin 2024, à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT (jusqu'à 19 H 36), Catherine BOURGEOIS, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE, Brigitte SEITZ.

Absent(e)s excusé(e)s : Aline BOUILLOT (partie à 19 H 36) donne pouvoir à Isabelle BOUCLANS, Virginie JURET pouvoir à Sandrine DESNOYERS.

A été nommée secrétaire de séance : **Agnès BRIAND**.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024 est adopté moyennant la remarque de Dominique MAURICE concernant les questions diverses : « corriger route de Malans par route de Chaumerce ».

Le Maire demande l'ajout d'un dossier à l'ordre du Jour en ce qui concerne la demande de subvention de l'association la captivante (AAPPMA) : **accepté à l'unanimité**.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA CAPTIVANTE (AAPPMA) :

L'AAPPMA sollicite un montant de 400 € pour le fonctionnement de l'école de pêche. Jacques MARTIN-VERDIÈRE remarque que s'il s'agit de l'école de pêche, cette somme est excessive par rapport au nombre d'enfants et aussi vis-à-vis des autres associations et de leur nombre d'adhérents. Par conséquent, il est accordé une subvention de 400 € pour 2024 pour l'ensemble de leurs actions. **Accepté à la majorité (1 abstention Dominique MAURICE)**.

POINT SUR LE DOSSIER DE LA MEDIATHEQUE :

Maryse MOUGEL, Adjointe, fait le point sur l'avancée du dossier de la future médiathèque. Au niveau subvention : la Direction Régionale des Affaires Culturelles octroie la somme de 376.000 €, le Département (PACT 2) : 70.000 €. Nous sommes en attente de la notification de la Préfecture pour la DETR et du contrat de territoire en action (PAYS GRAYLOIS, CCVG et REGION) : le dossier passe en commission la semaine prochaine. Elle présente le projet de la future médiathèque sur plan avec projections du bâtiment et explications des différentes structures (France Services, Office du Tourisme, médiathèque, salle de lecture ados, salles de réunion, archives, etc....). Dès le retour des accords de subventions, nous pourrons lancer le calendrier suivant : Consultation et choix des entreprises (3 mois), déménagement de l'agence postale communale, France Services et Office du Tourisme et partenaires utilisant les salles. Mise en place du chantier (1 mois). Travaux (14 mois). Ces derniers vont nécessiter le déplacement de toutes les archives de la Mairie ; les travaux pourraient débuter en octobre ou novembre. En ce qui concerne les activités des associations, une réunion de concertation sera prévue le 15 juillet.

1/ POINT SUR LE DOSSIER DU PLUI JURA NORD

A la suite de l'enquête publique du PLUi, plusieurs démarches ont été entreprises. Le Maire indique être allé accompagné de Christian KITA et Maryse MOUGEL rencontrer le préfet de la HAUTE SAONE qui a suggère de prendre l'attache du préfet du JURA. Un courrier a été adressé au préfet du JURA pour solliciter un rendez-vous. Après cette rencontre et si cela s'avère nécessaire, il conviendra de préparer un dossier avec un avocat (qui pourrait être M° CIAUDO). Le Conseil Municipal donne son accord pour cette démarche et autorise le Maire ou son représentant à solliciter l'avocat. **Accepté à l'unanimité.**

2/ TRAVAUX TOIT DES FORGES

Le redressement du marteau-pilon nécessite l'ouverture du toit. Le nouveau socle en béton est prêt. Compte tenu de l'état général des toits, il paraît plus judicieux de restaurer l'ensemble de la toiture du bâtiment concerné. Le montant des travaux est de 60.293,52 € HT. Le conseil municipal décide de valider le devis de réparation des toits des forges et autorise le Maire ou son représentant à commander les travaux. Le Maire souligne que le coût de l'intervention de la grue qui sera utilisée sur le site s'élève à 4 500 €. La dépense sera prise en charge par Culture et Associations Pesmoises. Il indique également que le chef de projet « Village d'Avenir » viendra le 19 juin pour travailler sur le dossier des Forges. **Accepté à l'unanimité.**

3/ ABORDS DU GYMNASE

L'étude réalisée par Ingenierie70 n'est pas conforme aux attentes de l'Architecte des Bâtiment de France et son estimation est d'environ 300 000 €. Par cohérence avec le travail engagé pour le Schéma Urbain, les cabinets EVI et Fanny CASSANI ont été consultés pour établir un devis. Celui-ci est de 215.952 € TTC, avec une prestation complète de ces bureaux pour conduire l'opération pour un coût de 23.812, 50 € TTC. Il est rappelé qu'une subvention de la Préfecture (DETR) a été obtenue à hauteur de 30%, qui sera notifiée à l'issue des résultats des marchés de travaux. Dominique MAURICE trouve que les honoraires sont trop onéreux et s'oppose. Ce dernier indique que les utilisateurs du gymnase et de ses abords sont nombreux : collègue, équipe du jeudi, les associations, etc... par conséquent, le Département de la Haute-Saône ne participe pas mais on pourrait le solliciter à titre exceptionnel. Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de maîtrise d'œuvre présenté, l'estimatif des travaux et de lancer les prestations de maîtrise d'œuvre. Il autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant ce dossier. **Accepté à la majorité (1 contre Jacques MARTIN-VERDIERE et 1 abstention Dominique MAURICE).**

4/ LIAISONS DOUCES

Isabelle BOUCLANS, Adjointe en charge du dossier, présente le tracé finalisé d'un trajet pédestre sur Pesmes : il s'agit d'une boucle partant du centre du bourg et allant jusqu'aux forges. Isabelle en projette le tracé sur écran. Cela relève normalement de la compétence de la Communauté de Communes, mais il nous incombe d'élaborer ce dossier. Le Balisage, la pose des pupitres et le tracé se feront assez rapidement. On travaille dessus depuis fin 2021 à l'initiative du Maire. Une réunion pour d'autres itinéraires incluant d'autres villages (Sauvigney, Malans, Mutigney, Broye les Pesmes) est prévue. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet, concernant l'itinéraire dénommé traversant le territoire communal, approuve la demande du porteur de projet concernant l'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de la Haute-Saône. **Accepté à l'unanimité.**

5/ VIDEOPROTECTION

Le dossier a été évoqué à plusieurs reprises ; les gendarmes ont pu faire un exposé. Il en résulte un programme possible de 12 cameras, dont 8 en première phase et 4 en seconde. Des devis seront demandés. Le Conseil Municipal se prononcera ensuite pour équiper Pesmes de ce dispositif. Différents emplacements sont évoqués. Le Conseil Municipal décide de valider cette démarche de

vidéoprotection sur Pesmes et autorise le Maire à consulter plusieurs entreprises. **Accepté à l'unanimité.**

6/ EMPRUNT

Jean-Pierre COURIOL, Adjoint, explique que l'ensemble des travaux, avec des imprévus comme le toit de la Maison Pour Tous nécessite comme nous l'avons prévu au budget le recours à l'emprunt. Le budget l'avait estimé à la somme de 238.000 €. Sollicitées, plusieurs banques attendent une délibération pour une proposition ferme. Le Conseil Municipal décide la réalisation d'un emprunt de 200 000 € sur une durée de 20 ans à taux fixe auprès de l'organisme le mieux disant et autorise le Maire ou son représentant à démarcher les banques en ce sens. **Accepté à la majorité {1 abstention Dominique MAURICE).**

7 / DECISION MODIFICATIVE

Jean-Pierre COURIOL explique qu'il nous a été précisé par la trésorerie que les produits de cessions (vente du terrain rue Mathieu) au stade de la prévision s'imputent exclusivement au chapitre 024 en section d'investissement. Au budget aucune recette ne doit être inscrite au compte 775. Nous devons corriger notre budget par Décision Modificative comme indique ci-dessous :

- Section de fonctionnement dépenses chapitre d'ordre 023 : - 35 000€
- Section de fonctionnement recettes chapitre 77 compte 7751 : -35 000€
- Section d'investissement recette chapitre d'ordre 021 : -35 000€
- Section d'investissement recette chapitre 024 d'ordre : +35 000€

Le conseil municipal accepte cette Décision Modificative du budget. **Accepté à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

- Les jeux qui ont été reçus (dossier suivi par Aline BOUILLOT et Isabelle BOUCLANS) présentent des malfaçons et une requête a été faite auprès de la société. Un terrassement devra être fait pour son installation sur la place du Monument. Le Crédit Agricole a accordé une aide financière de 1000 € et Culture et Associations Pesmoises participera par le versement du bénéfice de la buvette des deux prochaines manifestations.
 - Le Maire donne lecture des cartes de remerciements pour des décès (familles LACHAT et NIALON).
 - Le Maire donne lecture d'un mail concernant l'attribution d'un nouveau logo « 2 horloges » pour Pesmes.
 - Communication du mail du PAYS GRAYLOIS qui propose en collaboration avec les Communes Forestières, une rencontre permettant de prendre connaissance de la démarche lancée par le Pays Graylois pour le développement de filières courtes bois Energie.
 - Le Maire indique que la fédération de chasse a un projet de sensibilisation des haies par l'installation de panneaux.
 - Le Maire informe le Conseil de l'achat d'un quart de page pour promouvoir Pesmes dans la toute nouvelle revue « Haute-Saône en terre authentique ».
- Maryse MOUGEL : Dans le cadre du festival de caves, deux très belles caves ont été prêtées par Fabienne FERRUT et Sandrine DESNOYERS. L'inauguration de V'ile Art malgré la pluie s'est passée dans de belles conditions. Merci à tous.
- Christian KITA souhaiterait que les gens qui observent des anomalies en matière d'urbanisme s'adressent d'abord au responsable ou consultent le dossier avant d'affoler ou d'alerter la population. D'autre part, l'application d'un plan d'urbanisme, régénère la confiance des citoyens et des élus locaux. Il indique également en ce qui concerne la Communauté de Communes, et il en a déjà parlé à plusieurs reprises que ce soit pour les dossiers du camping, de la zone artisanale, pour lesquels on a perdu un certain nombre de compétences, la Communauté de communes n'apparaît pas connectée du sort de PESMES ; il faut inviter le Président avec les autres responsables (urbanisme, logement...) pour parler de nos préoccupations.
 - Laurent CARITEY : donne quelques infos sur le devenir du Bar du Centre qui en aucun cas ne sera transformé en logements à louer.
 - Dominique MAURICE : indique que 3 terrains sont à vendre à Glanot. Il fait part des besoins d'un

ordinateur portable pour France services. Il évoque la date du 7 septembre qui fêtera les 80 ans de la libération de Pesmes. Il indique également que la descente de Pesmes par certains véhicules (voitures, tracteurs...) est très dangereuse vu qu'ils ne respectent pas la limitation de vitesse. Il évoque également l'inauguration des pédalos à l'île de la Sauvageonne.

-Sandrine DESNOYERS : explique que le comité syndical du SIVOSEP dont elle est la Présidente, a dû augmenter les tarifs des repas de la cantine et modifier les tranches des quotients familiaux pour qu'il y ait moins d'impact. Elle évoque aussi quatre procédures de recrutement en cours. Elle indique que la kermesse de l'école aura lieu le 2 juillet à 18 h.

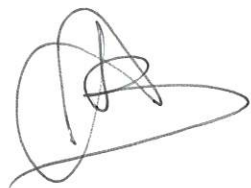
-Agnès BRIAND : 4 personnes sont inscrites à « Vision d'artistes » et c'est peu. Elle indique que le vide maisons collectives compose actuellement de 15 maisons participantes aura lieu les 6 et 7 juillet. Elle évoque le marginal qui erre dans Pesmes et qui dès 7 h du matin joue de la guitare et perturbe les habitants.

-Jacques MARTIN-VERDIERE : demande un point sur les travaux de la Communauté de Commune à la base nautique. Le Maire répond que celle-ci s'est engagée à effectuer des travaux et cherche un maître d'œuvre. Un courrier sera fait au président de la Communauté de Commune. La société Onlycamp qui gère le camping ne veut pas gérer la base nautique en même temps que le camping. Une discussion est en pourparlers avec l'association de la pêche pour l'occupation du bâtiment. Selon Jacques MARTIN VERDIERE, la communauté de communes veut tout attirer sur Gray et délaisse Pesmes. Pour lui, on perd l'activité base nautique et c'est bien dommage.

-Isabelle BOUCLANS : la fête de la musique aura lieu le 15 juin. Le dossier du feu d'artifice géré par Aline BOUILLOT a été déclaré en préfecture. La «3eme année du forum des associations » se déroulera le 7 septembre à la Maison Pour Tous.

La séance est levée à 21 h 06.

La secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,

Frédéric HENNING